Port d'armes mortelles dissimulées (CCDW)

Réciprocité du port d'armes dissimulées

Permis de port d'armes mortelles dissimulées pour les résidents du Delaware

Un résident du Delaware souhaitant porter une arme mortelle dissimulée en son sein doit être en possession d'une licence du Delaware. Un résident du Delaware est une personne qui possède ou est tenue de posséder un permis de conduire du Delaware et/ou qui est inscrite sur les listes électorales du Delaware. Si vous avez des questions concernant la résidence ou la procédure de demande du CCDW, veuillez contacter l'unité des enquêtes spéciales du DOJ au (302) 577-8500.

Demande du CCDW auprès du tribunal supérieur de l'État du Delaware

Reconnaissance par le Delaware des permis de port d'armes mortelles dissimulées délivrés par d'autres États à leurs résidents

Le Delaware reconnaît les licences ou les permis de port d'armes mortelles dissimulées délivrés par d'autres États aux citoyens d'autres États lorsque ces États reconnaissent les licences de port d'armes mortelles dissimulées du Delaware, offrent un degré de protection raisonnablement similaire à celui offert par la licence du Delaware et n'ont pas pour habitude de délivrer des licences ou des permis à des criminels condamnés. Certains États délivrent plusieurs niveaux de permis ou de licences ; seuls ceux qui répondent aux exigences susmentionnées seront reconnus au Delaware et une mention des permis reconnus apparaît avec l'État ci-dessous. Pour les États qui délivrent des licences reconnues par l'État du Delaware, le Delaware reconnaîtra à la fois les licences de résident et de non-résident.

Les personnes titulaires d'une licence ou d'un permis de port d'une arme mortelle dissimulée délivré par l'un des États énumérés peuvent légalement détenir une arme mortelle dissimulée sur le territoire du Delaware. Ces personnes sont tenues de connaître et de respecter toutes les lois et réglementations du Delaware applicables au port et à la possession d'armes mortelles.

Pour la période allant du 15 janvier 2023 au 15 janvier 2024, le Delaware reconnaît les licences ou permis de port d'arme mortelle dissimulée délivrés par les États suivants :

ALASKA ARIZONA ARKANSAS
COLORADO
FLORIDA
IDAHO (permis améliorés uniquement)
KANSAS

KENTUCKY
MAINE
MICHIGAN
MISSOURI
NOUVEAU-MEXIQUE
CAROLINE DU NORD
DAKOTA DU NORD (permis de classe 1 uniquement)

OHIO
OKLAHOMA
DAKOTA DU SUD (permis améliorés uniquement)
TENNESSEE
TEXAS
UTAH
VIRGINIE-OCCIDENTALE

Cette liste est mise à la disposition de tous les services de police nationaux et locaux de l'État du Delaware. Toute licence ou tout permis mentionné ci-dessous est valable pour un an et ne sera pas retiré sans un préavis d'un (1) an et pas avant le 15 janvier de l'année civile qui suit l'expiration de cette période d'un an. L'avis de suppression imminente sera communiqué à l'État concerné et sera publié sur ce site. Il n'y a actuellement aucun avis de renvoi en instance qui prendrait effet le 15 janvier 2024.

En raison des différences entre les lois des différents États, il est possible qu'une personne légalement autorisée à posséder ou à porter une arme mortelle dans un autre État soit interdite de le faire dans le Delaware. Les personnes suivantes ne sont pas autorisées à détenir des armes mortelles ou des munitions dans le Delaware :

- toute personne précédemment condamnée pour crime
- toute personne précédemment condamnée pour un délit impliquant des blessures physiques à autrui ou des violences domestiques, à moins que la condamnation n'ait été prononcée il y a plus de cinq ans

- toute personne précédemment condamnée pour un délit impliquant l'usage, la possession ou la vente illicites de drogues illégales
- toute personne qui n'a pas encore fêté ses 25 ans et qui a déjà été condamnée en tant que mineur pour un crime qui, s'il était commis par un adulte, constituerait une infraction pénale
- toute personne faisant l'objet d'une ordonnance de protection contre les abus rendue par une cour compétente
- toute personne qui a déjà été hospitalisée ou placée dans un établissement psychiatrique en vue d'être soignée pour des troubles mentaux

Reconnaissance par d'autres États des permis de port d'armes dissimulées délivrés aux résidents du Delaware

Les habitants du Delaware titulaires d'un permis de port d'arme dissimulée du Delaware peuvent détenir une arme dissimulée lors de leur visite ou de leur voyage dans les États énumérés ci-dessus, ainsi que dans l'Idaho, l'Indiana et le Vermont. Les habitants du Delaware qui portent ou possèdent une arme mortelle dans un autre État sont tenus de connaître et de respecter toutes les lois et réglementations de l'autre État qui s'appliquent au port et à la possession d'armes mortelles. En raison des différences entre les lois des différents États, il est possible qu'une personne légalement autorisée à posséder une arme mortelle en vertu de la loi du Delaware soit interdite de le faire dans un autre État. La plupart des États exigent que toute personne qui porte une arme mortelle dissimulée en vertu d'une licence ou d'un permis soit également en possession de cette licence ou de ce permis.

Les représentants des forces de l'ordre d'autres juridictions peuvent vérifier les permis CCDW du Delaware en contactant le quartier général de la police de l'État du Delaware via NLET.AM à l'adresse DEDSP0000 ou en appelant le 302-659-2341.

Avis supplémentaires concernant les permis de port d'armes dissimulées

La possession d'une arme mortelle, avec ou sans permis ou licence de port d'arme dissimulée, par une personne interdite de port d'arme est un crime au Delaware.

La loi du Delaware interdit en toutes circonstances la possession de silencieux, de fusils à canon scié et de mitrailleuses.

Veuillez consulter les <u>sections 1441 à 1461 du titre 11 du code du Delaware</u> pour connaître les lois relatives à l'utilisation, à la possession et au port d'armes mortelles dans le Delaware.

Page mise à jour le 15 juillet 2020

Instructeurs agréés pour les cours du CCDW

Vous trouverez ci-dessous une liste des instructeurs d'armes à feu qui sont actuellement reconnus pour enseigner les cours du CCDW dans le Delaware. Cette liste sera utilisée par les tribunaux pour vérifier les instructeurs et par le grand public pour rechercher un instructeur autorisé à dispenser le cours.

Liste des instructeurs des cours de port d'armes mortelles dissimulées du Delaware Liste mise à jour

Formulaire du portail de l'instructeur du CCDW

Visualiser/compléter le formulaire du portail de l'instructeur du CCDW

Demandes de renseignements

Processus

Les demandes de port d'arme mortelles dissimulée (CCDW) du Delaware sont soumises aux tribunaux du Delaware. Veuillez vous adresser aux tribunaux du Delaware pour les <u>instructions et les exigences</u>.

Après avoir soumis une demande au tribunal, le département de la Justice examinera les nouvelles demandes de CCDW ou les demandes de renouvellement et les renverra au tribunal. Cet examen prend généralement quelques semaines.

Demandes de renseignements

Si vous souhaitez connaître la suite donnée à une demande de port d'arme dissimulée dans le Delaware, vous pouvez contacter un membre de l'équipe du DOJ chargée du CCDW par téléphone ou par courriel. La ligne d'assistance du CCDW est disponible pour laisser un message. Un membre de l'équipe étudiera la question et vous contactera. L'équipe est également disponible pour répondre aux questions par courriel.

La ligne d'information est le (302) 577-5039. L'adresse électronique est DOJConcealedCarry@delaware.gov.

Pour toute demande de renseignements, veuillez indiquer votre nom tel qu'il figure sur la demande, le comté dans lequel vous avez déposé votre demande, votre année de naissance et un numéro de téléphone pour vous contacter. Nous étudierons la question et vous répondrons dans les meilleurs délais, pendant les heures normales de bureau.